

Les stagiaires de l'ERFAN de Bretagne proclament solennellement leur attachement aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'Environnement de 2004 (loi constitutionnelle).

Aussi, conformément à l'article 2 « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » ; ils s'engagent à respecter l'éco-charte préconisée dans l'établissement et notamment à tout mettre en œuvre pour économiser l'énergie en adaptant leurs comportements.

Concernant le domaine énergétique, les usagers veilleront à :

- ✓ Privilégier la lumière naturelle (penser à ouvrir les stores !)
- ✓ Penser à éteindre systématiquement les lumières en sortant d'une salle de cours ou de tout autre lieu.
- ✓ Penser à éteindre son ordinateur après la dernière utilisation.
- ✓ Adapter sa tenue en fonction de la température de la pièce, afin de ne pas ouvrir les fenêtres lorsque fonctionne le chauffage.
- ✓ Fermer les stores le soir, après la dernière heure de cours, en période hivernale (pour éviter les déperditions de chaleur).
- ✓ Privilégier la marche, le vélo, le roller, la trottinette pour les déplacements courts.
- ✓ Opter pour les transports collectifs ou le co-voiturage pour les déplacements plus longs.

Concernant le papier , les usagers veilleront à :

- ✓ Utiliser le plus souvent possible le recto-verso pour les photocopies.
- ✓ Utiliser les deux côtés d'une feuille de papier (utilisation en brouillon).
- ✓ Ne pas imprimer systématiquement les documents informatiques.
- ✓ Privilégier la messagerie électronique (Intranet, boîte à lettres académique...)
- ✓ En cas d'utilisation de l'imprimante, préférer la fonction brouillon.

Concernant l'eau, les usagers veilleront à :

- Ne pas gaspiller l'eau dans l'établissement et notamment s'engager à signaler les éventuelles fuites (toilettes, douches...) aux personnes compétentes.

L'ensemble des Stagiaires et formateurs s'engagent à ne pas surconsommer :

- Réutilisation du matériel.
- Limitation des achats
- Privilégier les achats en lots (stylos...)
- Privilégier l'achat de produits rechargeables (piles, stylos...)
- Privilégier l'achat de produits en grand conditionnement (bouteilles de deux litres...)

Et à trier ses déchets :

- Déposer les papiers non froissés dans les bacs mis à disposition dans les salles.
- Déposer les piles, cartouches d'imprimante et les téléphones portables dans les conteneurs prévus à cet effet.